

Interpellation

Le canton de Vaud va-t-il contribuer à l'effort nécessaire pour que la Suisse sorte du nucléaire ?

Nous sommes tous concernés pour atteindre ce but. Il faut qu'à tous les échelons, Confédération, Cantons, Communes et particuliers réfléchissent aux moyens d'y arriver. Toutes les pistes doivent être explorées.

Parmi les mesures concrètes envisagées dans le canton de Vaud, la future loi sur l'énergie propose la suppression des chauffages électriques. Les propriétaires qui utilisent un tel chauffage disposeront d'un délai d'une quinzaine d'année pour changer leur chauffage. D'autres pistes sont prévues, comme par exemple de demander un certificat énergétique aux propriétaires, dans le but de déterminer ce qui peut être fait en matière d'économies d'énergie.

Il y a donc des points très positifs dans cette future loi.

Mais notre canton est malheureusement trop peu généreux lorsqu'il s'agit d'encourager, par le biais de subventions, ceux qui veulent se tourner vers les énergies renouvelables, particulièrement l'énergie solaire.

La Confédération, par le biais de Swissgrid, encourage la production d'énergie électrique solaire (photovoltaïque), en accordant une rétribution à prix coûtant (RPC). Les crédits votés se sont très vite révélés insuffisants, au vu du grand nombre de personnes intéressées. Les crédits ont alors été augmentés de façon significative.

Quant aux installations thermiques destinées au chauffage de l'eau chaude sanitaire, ce sont les cantons qui peuvent attribuer une aide sous la forme de subvention. Swissolar relève que les cantons sont inégaux et que Vaud est en retrait. Un tableau comparatif récemment publié montre que notre canton, pour 5 m² de panneaux, est vraiment à la traîne en proposant une aide de 1'800.-, alors que Genève accorde 2750.- et que Bâle va jusqu'à 6750.-.

Pour d'autres surfaces de panneaux, la comparaison montre toujours que notre canton est peu généreux.

D'autre part, les conditions pour l'obtention d'un subside pour l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, notamment pour la rénovation des fenêtres, sont devenues plus rigoureuses depuis le 1^{er} avril de cette année.

Ceci m'amène à poser les questions suivantes.

- 1) Le Conseil d'Etat va-t-il prendre de réelles mesures pour promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelable ?
- 2) Va-t-il augmenter les subventions accordées lors de la pose de panneaux solaires thermiques ?
- 3) Va-t-il revoir d'une manière plus généreuse et plus ouverte les conditions pour bénéficier d'une aide lors de l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.



La Tour-de-Peilz, le 17 juin 2011

Christiane Rithener, députée,

Je souhaite développer